

LES BASES DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Accompagnement et sources économiques

Afin de mettre en place un business model, une stratégie ou plan d'action pour rendre l'activité de son entreprise plus responsable et durable, des connaissances et compétences sont nécessaires, ainsi qu'un accès à des **ressources économiques**. De nombreuses solutions sont offertes visant à répondre à ces besoins, aussi bien par le secteur public que privé.

Zoom sur les formations et accompagnements

La norme ISO 26000, le règlement REACH ou l'éco-conception sont des aspects qui peuvent être extrêmement importants pour l'activité d'une entreprise, mais nécessitent de compétences techniques pour être considérés et appliqués. De nombreuses ressources sont donc disponibles **en ligne**, telles que des textes législatifs en matière de politiques environnementales et énergétiques, des formations et des services et outils d'accompagnement. Ces ressources sont notamment rendues disponibles par le **Ministère de la Transition Ecologique et les Chambres de Commerce et d'Industrie**.

ADEME : L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a été créée en 1991. Elle mène des activités de recherche, sensibilisation, conseil et accompagnement dans les domaines des déchets, des sols pollués et friches, de l'énergie et du climat, de l'air et du bruit et des actions transversales (production et consommation durable, villes et territoires durables).

En termes de programmes d'accompagnement et de conseil, les directions régionales de l'**ADEME** et **Bpifrance** offrent des services adaptables aux besoins des entreprises. De nombreux cabinets de conseil spécialisés en RSE offrent également des tels services.

Accès aux financements

En matière de financement, plusieurs solutions existent permettant aux entreprises, que leur activité principale soit liée au développement durable ou pas, de se développer et de mettre en place des projets dans le cadre d'une stratégie RSE. Ces solutions varient d'une participation au capital de la part d'un fonds d'investissement à de simples subventions, en passant par d'autres formes d'aides telles que les certificats d'économies d'énergie.

Fonds d'investissement Bpifrance

Parmi les banques et autres institutions ayant mis en place des fonds d'investissement liés aux thématiques du développement durable et de la transition énergétique, la banque publique d'investissement Bpifrance a notamment lancé trois fonds pour répondre à ces enjeux.

Le Fonds Ecotechnologies, lancé en 2012, est dédié aux entreprises innovantes dans les technologies vertes.

- Forme de participation : investissement minoritaire en fonds propres, **2 à 10 millions d'euros**
- Domaines couverts : énergies renouvelables, chimie verte, économie circulaire, réseaux électriques intelligents, véhicules du futur.

Deux exemples d'entreprises ayant pu obtenir une place dans le portefeuille de ce fonds sont Fermentalg, spécialiste de la recherche et de l'exploitation bioindustrielle des micro-algues à destination de la filière agro-alimentaire, et Nenuphar, qui opère dans la conception d'éoliennes flottantes à axe vertical.

Le Fonds France Investissement Energie Environnement, lancé en 2017, est dédié aux entreprises du secteur de la transition énergétique et écologique.

- Forme de participation : investissement minoritaire en fonds propres, **500 000 à 6 millions d'euros** plus possible accompagnement du management
- Domaines couverts : énergies renouvelables, efficacité énergétique, économie circulaire, d'une manière générale l'ensemble des solutions contribuant à la transition énergétique et écologique

Le Fonds Ville de Demain, lancé en 2015, dédié aux PME intervenant dans des secteurs d'activité liés à la ville de demain.

- Forme de participation : co-investissement avec des acteurs privés, **500 000 à 2 millions d'euros**
- Domaines couverts : conception urbaine, bâtiment, énergie et réseaux, mobilité, services urbains innovants

L'entreprise Elichens est un exemple d'entreprise ayant pu bénéficier, grâce à ses solutions innovantes de mesure de qualité de l'air, d'une intervention en capital risque à travers le Fonds Ville de Demain.

Les outils d'évaluation de l'impact environnemental

Certificat d'économie d'énergie

Les CEE sont un mécanisme introduit par la loi sur l'énergie de 2005 qui oblige les vendeurs d'énergie à **réaliser des économies d'énergie**. Ces économies d'énergie peuvent être réalisées directement chez eux ou rachetées à d'autres porteurs de projets, à travers des conventions de partenariat ou un marché d'échange. Une PME du secteur privé peut ainsi financer une partie de ses projets d'efficacité énergétique en s'associant à un vendeur d'énergie.

Pour faciliter la réalisation d'actions, le dispositif contient **200 fiches** classées par secteur au sein d'un catalogue, recouvrant les opérations fréquemment effectuées et standardisées d'économies d'énergie. Ces fiches sont facilement utilisables et disponibles sur le site du Ministère de la Transition Énergétique, et recouvrent les opérations couramment réalisées pour lesquelles une valeur forfaitaire de certificats d'économies d'énergie a été définie.

Par exemple, l'installation d'une pompe à chaleur géothermique dans un bureau de 100 m2 dans le nord de la France génère 79 900 certificats. Les certificats générés par cette opération vont ainsi appartenir à l'entreprise, qui pourra ainsi les revendre à un distributeur d'énergie.

Pour d'autres opérations non standardisées, dites « spécifiques », le dispositif prévoit également des études et procédures particulières afin d'évaluer les montants de CEE valorisables dans le cadre de ces projets.

Aides et Subventions

Finalement, une entreprise peut également bénéficier d'aides pour des projets spécifiques, sous la forme de **subventions** ou **d'appels à projets**. Ces aides sont aussi bien liées à la mise en place du projet même qu'aux études de faisabilité et de conception d'un projet. De plus, plusieurs aides provenant de différentes institutions peuvent être perçues simultanément.

L'acteur le plus reconnu dans le domaine des aides aux entreprises engagées dans la transition énergétique et la mise en place de pratiques responsables est **l'ADEME**. En effet, l'Agence fournit des aides à l'échelle nationale et régionale, de types tels que la communication, les études et conseils, les investissements et la recherche et innovation. De nombreuses autres institutions offrent ce type d'aides.

Vous pourrez trouver une liste non-exhaustive ci-dessous, à l'échelle de l'Union européenne, nationale et régionale dans les Hauts-de-France :

1. Echelle Union Européenne

- o Plan de Relance Européen de 2020 (NextGenerationEU)
- o Fonds Social Européen (FSE)
- o Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

2. Echelle Nationale

- o Ministère de la Transition Ecologique
- o Plan France Relance
- o ADEME
- o Portail des aides à l'économie circulaire

3. Echelle Régionale – Hauts-de-France

- o Région Hauts-de-France
- o CCI Hauts-de-France
- o Direction Régionale Environnement Aménagement Logement Hauts-de-France (DREAL)
- o L'ADEME en Hauts-de-France
- o Centre Ressource du Développement Durable (CERDD)

La refondation économique, sociale et écologique, ainsi que l'accélération de la transition énergétique, sont désignées comme piliers prioritaires des plans de relance NextGenerationEU et France Relance lancés en 2020 et 2021 pour faire face à la crise du Covid-19. Des mécanismes de soutien aux entreprises responsables sont donc prévus au sein de ces plans.